

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

séance du 29/03/2021

Date de la convocation:

22/03/2021

Date d'affichage:

23/03/2021

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 31

L'an 2021 et le 29 mars et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, et en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude (arrivée à 19h00), LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants : MM. HEBTING Benoit, OSTER Rémy, WEHRUNG Freddy.

Elus excusés - procuration : Mme WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. Stéphane WERNERT, M. SCHNEIDER Dominique donne procuration à M. BALL Jean-Claude.

Elus présents en visioconférence :

Titulaires :

Mme : WEINLING HAMEL Elisabeth

MM : MALL Philippe, SITTER Pierrot

Suppléants :

M. SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires : MM : BASTIAN Marc, NICASTRO Gérard (présent jusqu'à 22h00), RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, WALTER Dany.

Suppléants absents : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles (remplacé par M. CARBIENER Jean-Louis), STEPHAN Daniel

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BALL

Réf : 003.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Oui

003.2021 : Approbation du débat d'orientation budgétaire n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'exécution des budgets de l'exercice 2020 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte de gestion de l'exercice 2020,

Considérant le projet de compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement pour l'exercice 2021, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux pour l'exercice 2021,

Considérant les propositions de provisions et opérations sous mandat pour l'exercice 2021,

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion (rapport de présentation des conseils du 15 et 29 mars 2021),

Considérant les présentations faites en séances (présentés en annexe du compte rendu dans le registre des délibérations) et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire n°1 et 2, présenté comme suit :**

1. Les prévisions budgétaires et réalisations.
 2. L'approche financière sous l'angle administratif.
 3. L'approche financière sous l'angle « projets ».
 4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix.
 5. Les délibérations.
 6. Annexes.
- De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,

De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, pour l'essentiel :

- Stabilité des taux des impôts locaux pour l'exercice 2021,
 - Appel à l'emprunt bancaire pour plusieurs opérations donnant lieu à un budget annexe,
 - Mise en œuvre des actions et réflexions engagées, présentées en séance, dans la suite du précédent mandat, et s'inscrivant dans la démarche transversale « TEPOS 2037 » conduite par l'intercommunalité,
 - Réflexions en vue de renforcer la mutualisation, coopération et co-construction au sein du bloc communal (ensemble composé de la communauté de communes et des communes membres) :
 - Par le développement de l'expertise intercommunale aux communes, via la création d'un poste dédié (marchés publics, appui juridique de 1^{er} niveau) et le développement du service public de proximité des communes,
 - Par le renforcement de la communication institutionnelle et le développement d'une communication conjointe,
 - Par le développement de la collaboration sur le territoire, notamment en ce qui concerne les moyens matériels (banque de matériels multi prêteurs),
 - Par la conduite d'une démarche de formalisation d'un pacte financier et fiscal.
- De prendre acte des demandes suivantes exprimées lors du débat d'orientation budgétaire par des conseillers communautaires, pour suites à donner :
 - Demande de révision des attributions de compensation en vigueur sur le territoire,
 - De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2021

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 09/04/2021